

**Informations sur les psychothérapies effectuées par des psychologues spécialistes en psychothérapie indépendants.**

**Annexe : Pour rappel, le psychologue spécialiste en psychothérapie peut pratiquer en libéral de deux manières différentes :**

<b>Psychologue-psychothérapeute indépendant</b>	<b>Psychologue-psychothérapeute travaillant en délégation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ est détenteur d'une autorisation cantonale de pratiquer et d'un titre de spécialisation en psychothérapie</li> <li>◆ travaille sous sa propre responsabilité</li> <li>◆ est payé par le patient qui règle les honoraires de sa propre poche ou se fait rembourser par son assurance complémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ est en formation OU au bénéfice d'une autorisation cantonale de pratiquer et d'un titre de spécialisation en psychothérapie</li> <li>◆ travaille sous la responsabilité d'un médecin déléguant et dans son cabinet</li> <li>◆ est payé par l'assurance de base LAMAL via le médecin déléguant qui facture au patient</li> </ul>